

Solidaire de la démarche du Tribunal Rusell pour la Palestine, le collectif "Trop, c'est trop !" a décidé de lui faire, pour sa prochaine session qui se tiendra à Londres du 20 au 22 novembre 2010 et où notre ami Stéphane Hessel jouera un rôle actif, un don de 2000 euros sur les souscriptions qu'il a reçues. Dans le cas où de nouveaux dons seraient versés au collectif "Trop, c'est trop !" (chèques à l'ordre : "LDH. Trop, c'est trop !") il se propose d'apporter au Tribunal Rusell pour la Palestine un nouveau soutien financier.

Vous trouverez ci-dessous, l'appel du Tribunal Rusell pour la Palestine.

Le collectif "Trop, c'est trop !"

Soutenez le Tribunal Russell sur la Palestine

En 1966, Lord Bertrand Russell, éminent mathématicien, logicien, philosophe, écrivain, prix Nobel de littérature en 1950, homme politique, prit l'initiative de la création d'un Tribunal d'opinion chargé de statuer sur les crimes de guerre des Etats-Unis au Vietnam. Ce Tribunal, présidé par Jean-Paul Sartre, constitué de personnalités éminentes, rendit une sentence sans équivoque en répondant oui aux 11 questions relatives à la responsabilité des Américains et de leurs alliés dans la région. Bien entendu, la sentence était purement symbolique. Elle eut toutefois un écho considérable et contribua sans nul doute à la mobilisation de l'opinion internationale, ce qui précipita la fin de la guerre et le départ sans gloire de l'armée américaine.

Le Tribunal Russell n'a aucun caractère légal mais agit comme un tribunal populaire des consciences face aux injustices et aux violations du Droit international qui ne sont pas prises en compte par les juridictions légales internationales ou qui, quand elles le sont, continuent de se perpétrer en toute impunité du fait du manque de volonté politique de la communauté internationale.

Le crime de silence, d'indifférence, voici ce qui guette la Palestine martyre. C'est donc tout naturellement que la Fondation pour la Paix Bertrand Russell a lancé la mise en place d'un Tribunal Russell chargé d'examiner les violations du Droit international dont est victime le peuple palestinien et qui le privent d'un Etat souverain.

Un appel à parrainage (voir le site internet www.russelltribunalonpalestine.org) a été signé par des dizaines de personnalités prestigieuses, anciens dirigeants politiques de haut rang, Prix Nobel de Littérature et de la Paix, cinéastes, grands musiciens, sportifs célèbres et juristes internationaux. Un Comité Organisateur International s'est mis en place et des Comités nationaux d'appui se sont constitués.

La première session du Tribunal Russell pour la Palestine s'est tenue les 1^{er}, 2 et 3 mars 2010, à Barcelone. La ville a été choisie en raison de son caractère symbolique ; c'est là en effet qu'ont été signés les accords d'association euro-méditerranéens. Le choix du thème était tout aussi symbolique. Il s'agissait d'y aborder les manquements de l'Union européenne et de ses Etats membres par rapport à l'application des règles du droit international par l'Etat d'Israël, puissance occupante de la Palestine.

L'organisation de la session a été remarquable, grâce au soutien de nombreuses institutions catalanes, et les plus grands quotidiens (El País, El Mundo, Público, ABC...) ainsi que la télévision publique espagnole l'ont largement couverte. Elle s'est tenue sous la présidence d'honneur de Stéphane Hessel, ambassadeur de France ; parmi les membres du jury se trouvaient l'irlandaise Mairead Corrigan Maguire, Prix Nobel de la Paix et la française Gisèle Halimi, avocate, ancienne ambassadrice à l'UNESCO.

Au cours de cette session, ont été rassemblés les textes du Droit International dont la violation par Israël est avérée depuis 60 ans. Entrent dans ce cadre pas moins de dix grandes conventions internationales et plus de trente résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité de l'ONU. Neuf experts ont été entendus, ainsi que de nombreux témoins.

Le Tribunal a été appelé à se prononcer sur six questions, au cours de huit séances :

- les manquements de l'UE à ses obligations de faire respecter la loi internationale concernant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien,
- le blocus de Gaza et l'opération « Plomb durci »,
- le droit du peuple palestinien à la pleine souveraineté sur ses ressources naturelles,
- l'annexion de Jérusalem-Est par Israël,
- la construction du Mur par Israël dans les territoires palestiniens occupés,
- les accords signés entre l'Union Européenne et l'Etat d'Israël.

Les **conclusions du Tribunal** (voir www.russelltribunalonpalestine.org) ont été communiquées le 3 mars et ont été transmises aux Parlements catalan et espagnol. Elles seront communiquées au Président et à la Commission de l'U.E., au Parlement de l'U.E. et à ses groupes politiques, au Comité pour les Droits Inaliénables du Peuple Palestinien de l'ONU et au Secrétaire de l'ONU.

Parmi ces conclusions, on relève tout particulièrement les demandes

- *de la suspension de l'accord d'association U.E.-Israël,*
- *de la mise en place de l'ensemble des dispositions législatives permettant aux Etats européens de poursuivre les responsables de crimes de guerre israéliens,*
- *du soutien des Etats européens aux actions légales menées dans le cadre de l'action Boycott-Désinvestissement-Solidarité.*

Le Tribunal appelle également l'Union européenne et chacun de ses Etats membres à imposer à Israël les sanctions nécessaires, par des mesures diplomatiques, commerciales et culturelles, afin de mettre un terme à l'impunité dont cet Etat bénéficie depuis des décennies.

La deuxième session du Tribunal aura lieu à Londres du 20 au 22 novembre 2010. Elle sera consacrée à l'examen de la complicité des entreprises multinationales dans les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par Israël. Le budget prévisionnel de la session de Londres est de l'ordre de 150.000 Euros. Nous avons pu réunir à ce jour un peu plus de 50.000 Euros. Nous attendons des rentrées d'argent imminentes, comme suite à des promesses de dons. Par ailleurs, les Comités nationaux d'appui de France, Belgique et Grande-Bretagne ont organisé ou vont organiser des soirées de soutien qui permettront de lever des fonds.

Toutefois, cela risque de se révéler insuffisant, d'autant plus que nous avons présente à l'esprit la perspective des deux sessions qui suivront celles de Londres, l'une en Afrique du Sud et l'autre à New-York.

Le soutien financier est donc vital.

Les dons peuvent être adressés par chèques libellés à l'ordre du CNA-France (Comité National d'Appui-France) 40, rue de Malte, 75011 Paris.

Il est à noter que l'appel à constitution du tribunal Russel pour la Palestine a été lancé par Ken Coates, décédé récemment, Nurit Peled et Leïla Shahid.

Nurit Peled est Israélienne. Elle milite de manière résolue et constante pour les droits des Palestiniens. Elle a subi un drame personnel. Elle a en effet perdu sa fille Smadar, âgée de 14 ans, dans un attentat suicide commis par un kamikaze palestinien. Non seulement, ça ne l'a pas détournée du soutien au peuple palestinien mais elle a attribué la responsabilité de sa mort à Netanyahu, premier ministre à cette époque, par ces mots : *"Tu obligeas par ta politique nos enfants à être assassins ou assassinés"*. Elle a ajouté : *"Ma petite a été assassinée parce qu'elle était une israélienne, par un jeune homme humilié, opprimé et désespéré jusqu'au suicide, au meurtre et à l'inhumanité, simplement parce qu'il était un palestinien. Leurs sangs sont mêlés maintenant sur les pierres de Jérusalem, qui grandit indifférente au sang"*.